



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 30/05/2018 Dossier complet le : 28/09/2018 N° d'enregistrement : 2018-6657

1. Intitulé du projet
Régularisation administrative des centrales hydroélectriques - Beaulong et Tanneries - installées sur le Canal d'Arudy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Centrales d'Arudy

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Philippe RUFFAT Directeur Général

RCS / SIRET

3	1	1	5	5	1	2	2	0				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10 - 29	Installations dérivant les eaux d'un cours d'eau sur une longueur supérieure à 100 mètres. Augmentation de puissance d'une centrale hydroélectrique fondée en titre.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à régulariser une situation existante sans aucune modification ni travaux.
La consistance du droit fondé en titre du Canal d'Arudy sur le Gave d'Ossau à Arudy est de 3m³/s.
La valeur dérivée depuis des temps immémoriaux est de 9m³/s.
L'augmentation de puissance à régulariser porte sur la valeur complémentaire dérivable de 6 m³/s.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Régularisation administrative des titres des 2 centrales hydroélectriques existantes sur le Canal d'Arudy :

- Centrale de Beaulong
- Centrale des Tanneries

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne sont prévus pour augmenter la puissance.

Des travaux de mise en conformité environnementale au titre de L 214-17 pour un débit dérivé de 9m³/s ont été réalisés entre 2012 et 2014 et récolés depuis par la DDTM.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'amélioration de la montaison par la construction d'une passe à poissons dans le canal de fuite de la Centrale des Tanneries est en cours d'étude.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale, procédure définie aux articles L 181-1 à L 181-31 et R 181-1 à R 181-56 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Consistance du droit fondé en titre = 409 KW	409 KW
Régularisation d'augmentation de puissance = 820 KW	820 KW
pour une puissance administrative totale de	1 229 KW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centrales de Beaulong et des
Tanneries
Rue du Pont Neuf
ARUDY 64260

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 25' 42" _ Lat. 43° 06' 20" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 25' 23" _ Lat. 43° 05' 47" _

Point d'arrivée :

Long. 00° 25' 04" _ Lat. 43° 06' 49" _

Communes traversées :

ARUDY 64260

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 7200 300 80 "Réseau hydrographique du Gave d'Ossau à l'amont d'Arudy et ses rives " débuté à l'altitude 410 soit à l'amont du site.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne Article 18
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc National des Pyrénées
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation par le Gave d'Ossau 18/03/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inclus dans le Site NATURA 2000 FR 7200793 le Gave d'Ossau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact de la chaussée de dérivation sur les espèces migratrices : saumon, anguille. Impact compensé par les ouvrages destinés à la circulation des poissons : passe à poissons, grilles fines, canal de dévalaison
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	idem que supra Vulnérabilité au franchissement de la faune du Gave d'Ossau

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture des barrages de la concession OSSAU/SHEM
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation à partir du Gave d'Ossau Zone sismique niveau 4
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Construction d'une passe à poissons de communication reliant le canal de fuite de la Centrale des Tanneries (centrale aval) avec le Gave d'Ossau

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale requise

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

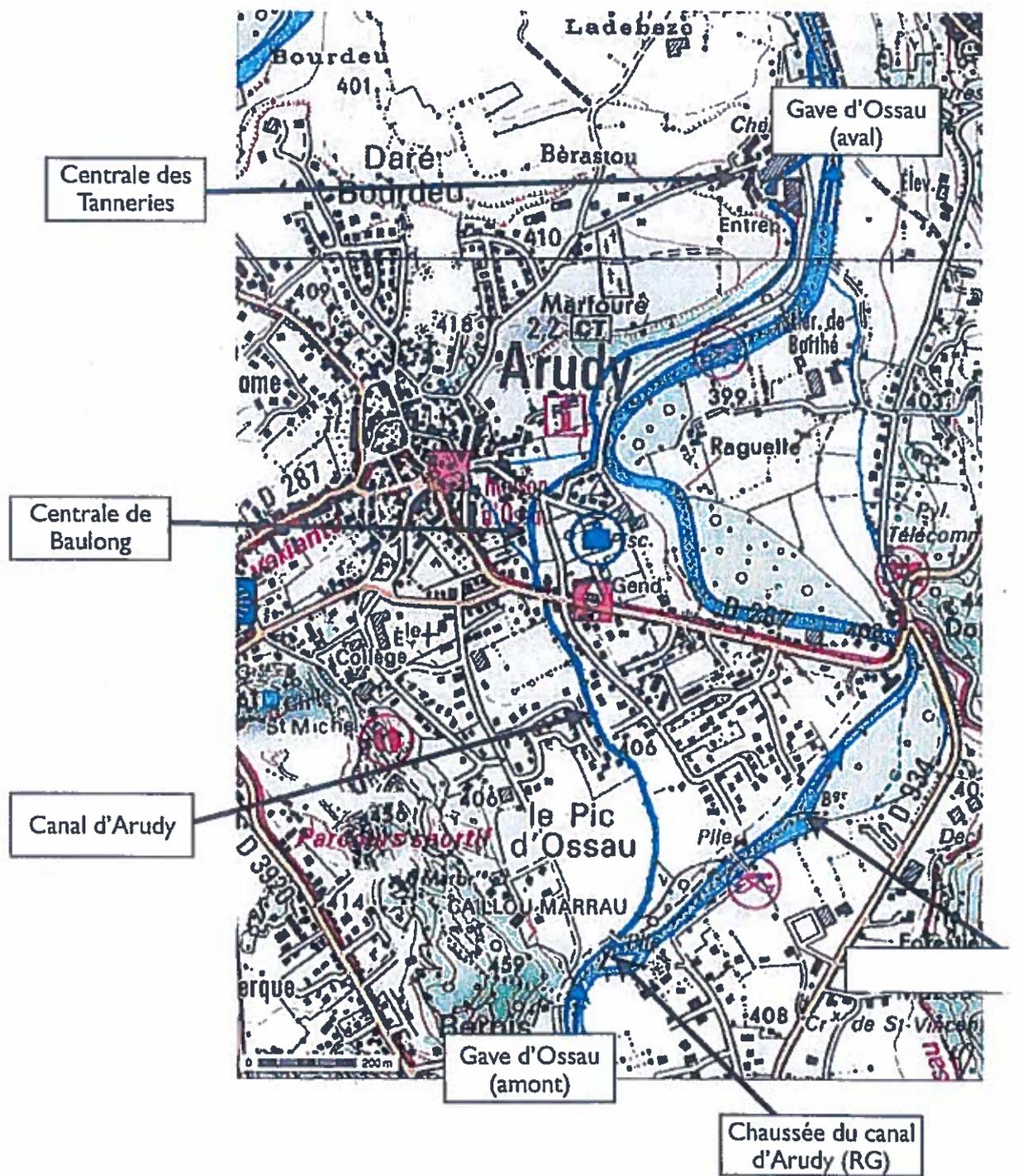
Fait à Arudy

le, 12/05/2018

Signature



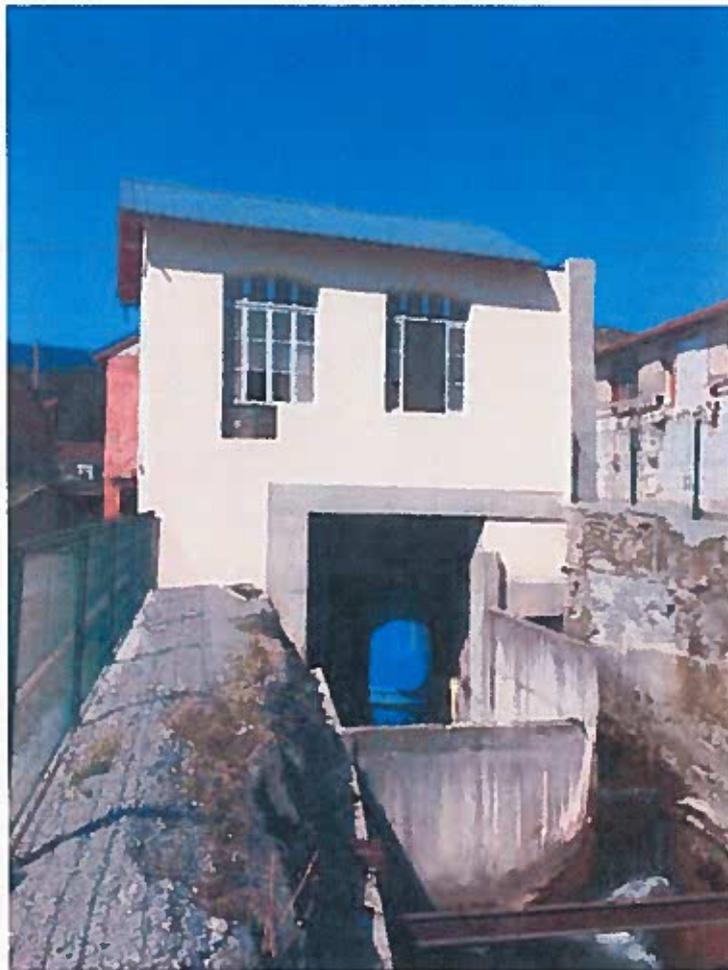
Philippe RUFFAT
Directeur



Localisation du canal d'Arudy, de sa chaussée et de la centrale de Baulong



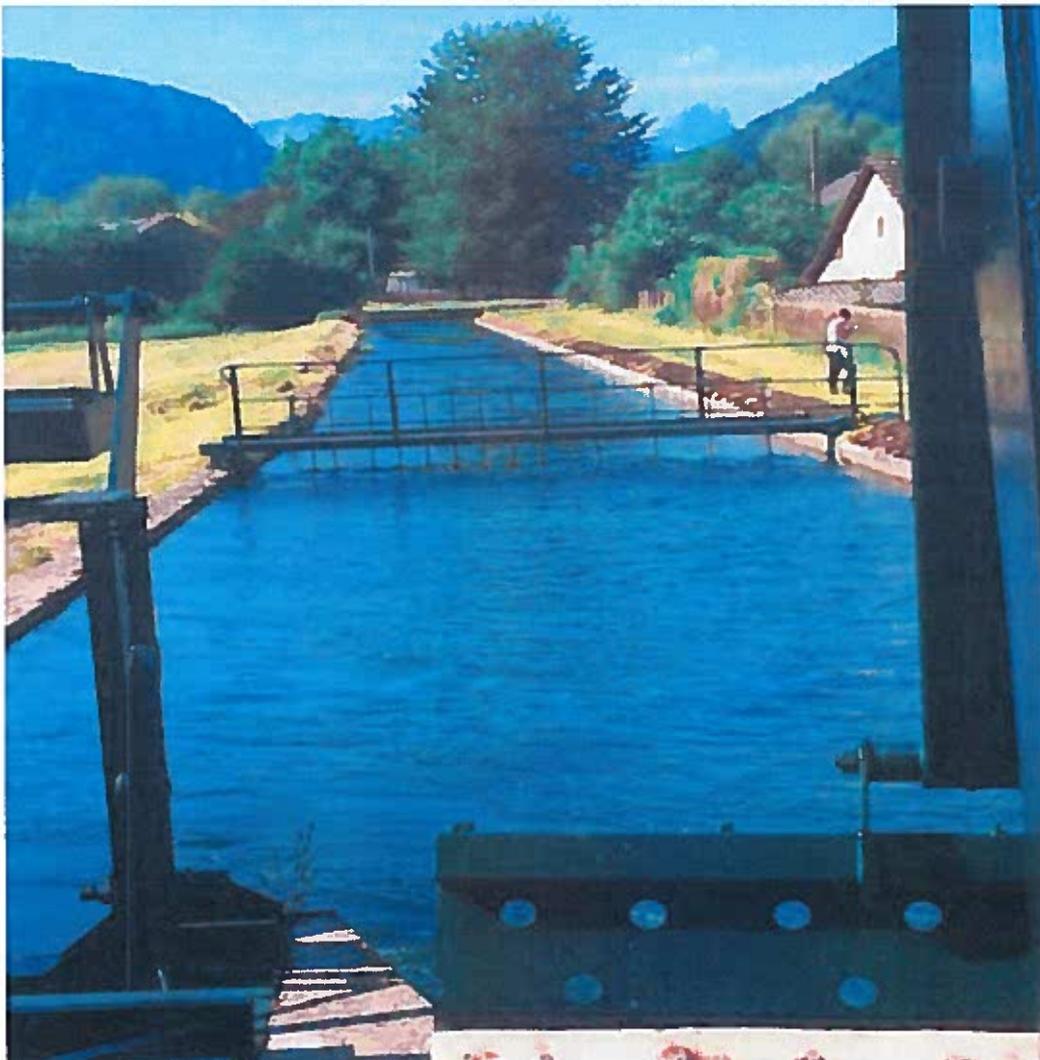
Bâtiment de la centrale de BEAULONG



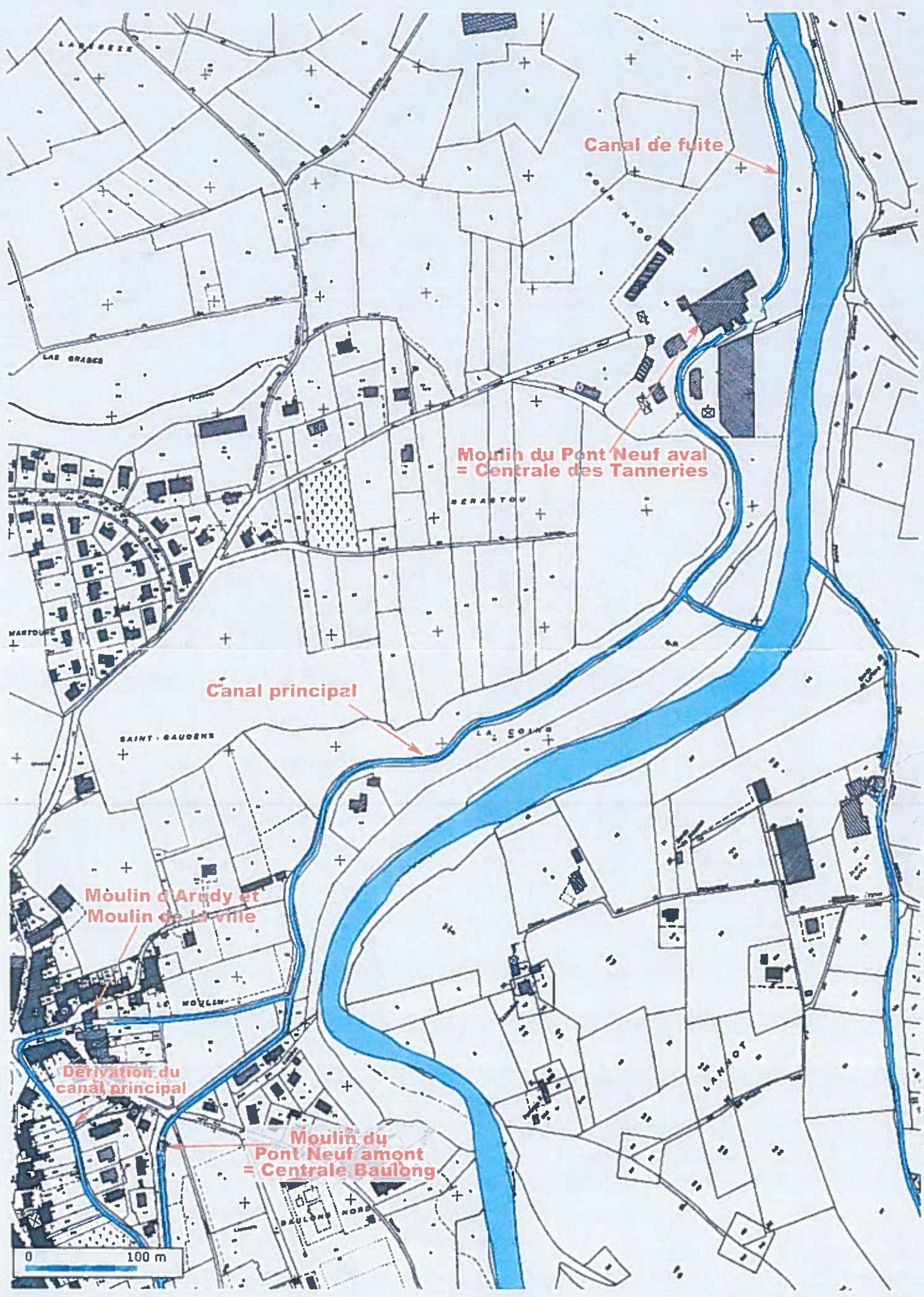
Centrale des Tanneries : vue de l'aval



Prise d'eau ichtyocompatible du Canal d'Arudy



Canal d'Arudy à l'amont de la Centrale de BEAULONG



Canal de fuite

Moulin du Pont Neuf aval
= Centrale des Tanneries

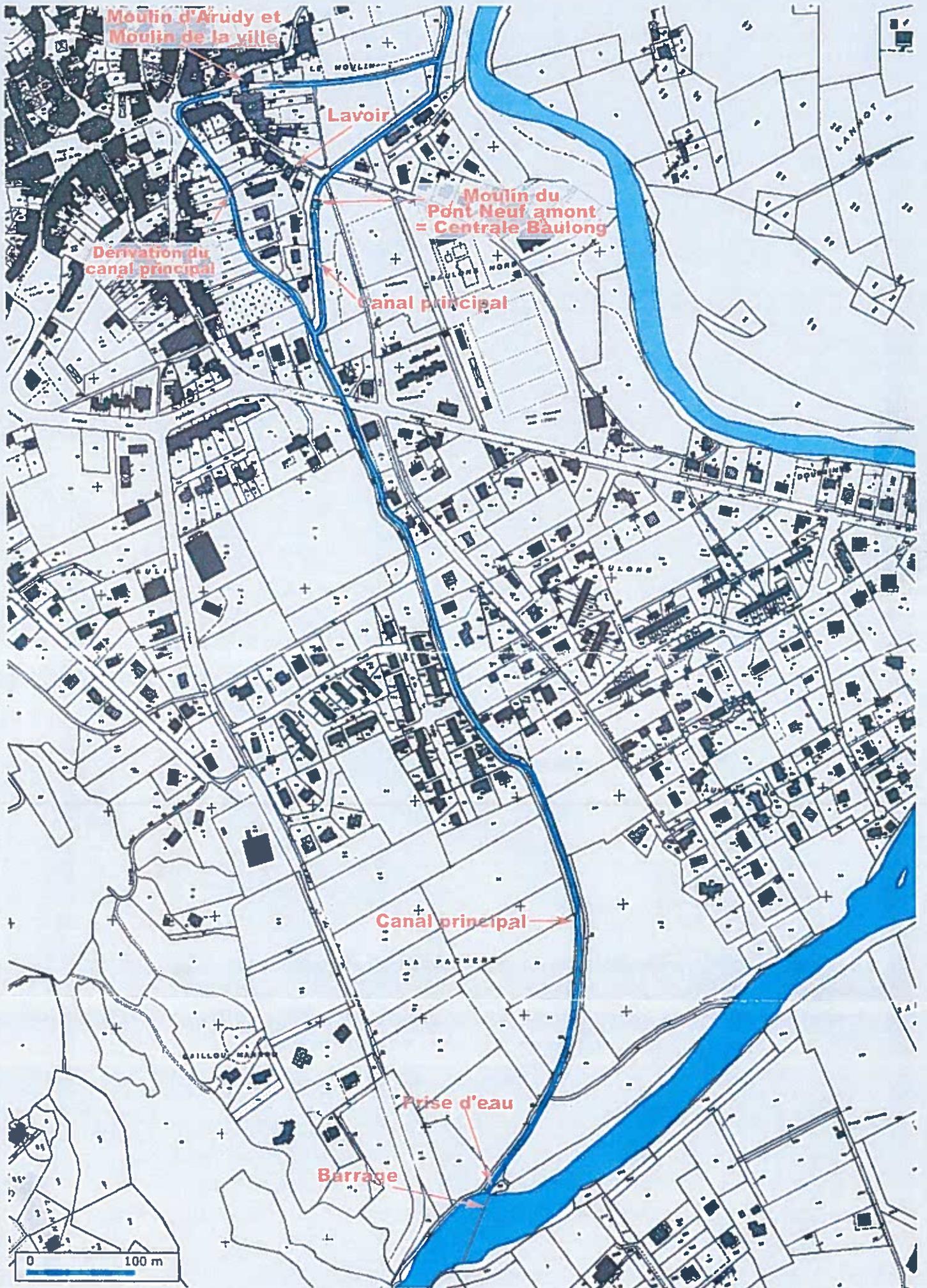
Canal principal

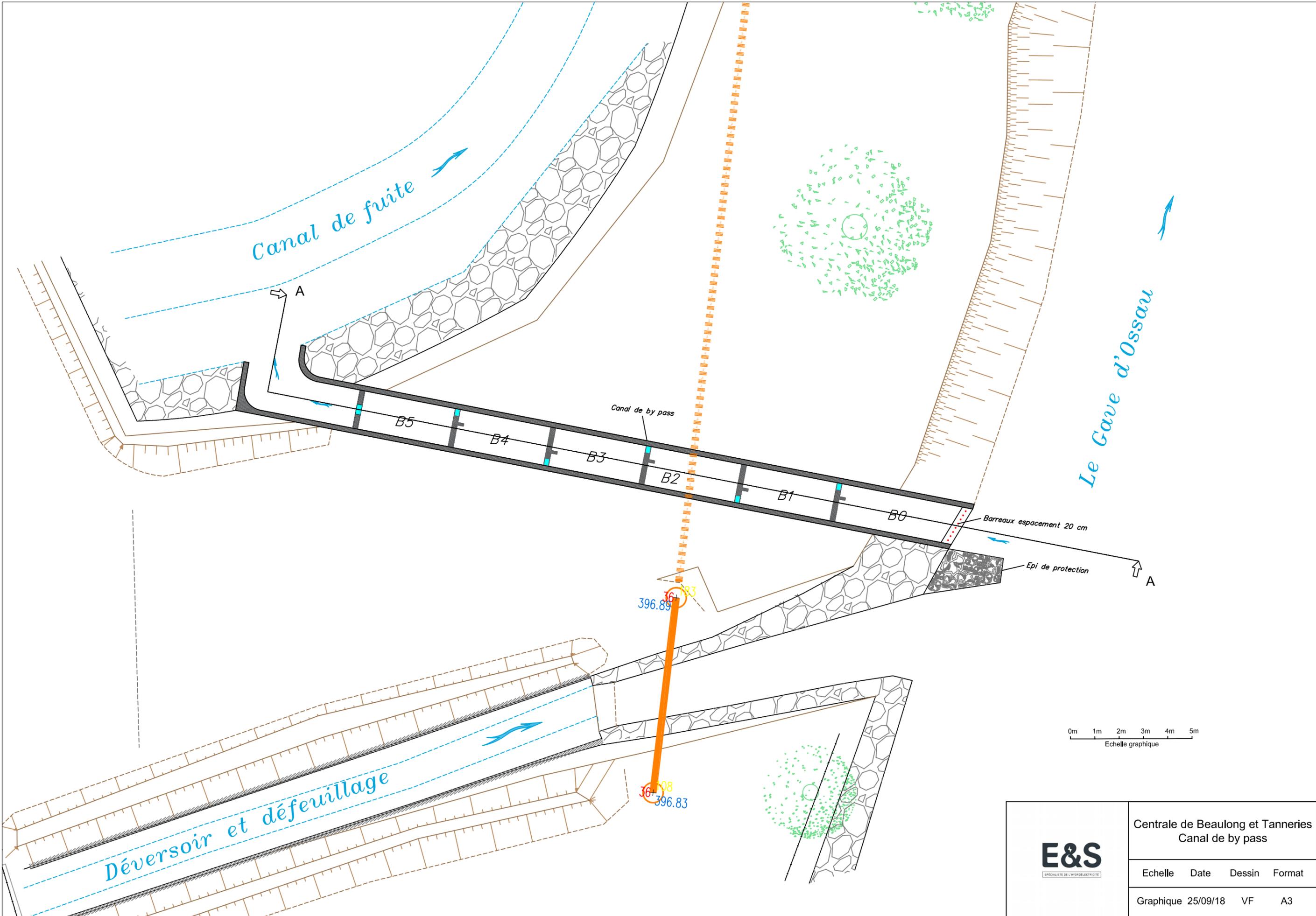
Moulin d'Arudy et
Moulin de la ville

Dérivation du
canal principal

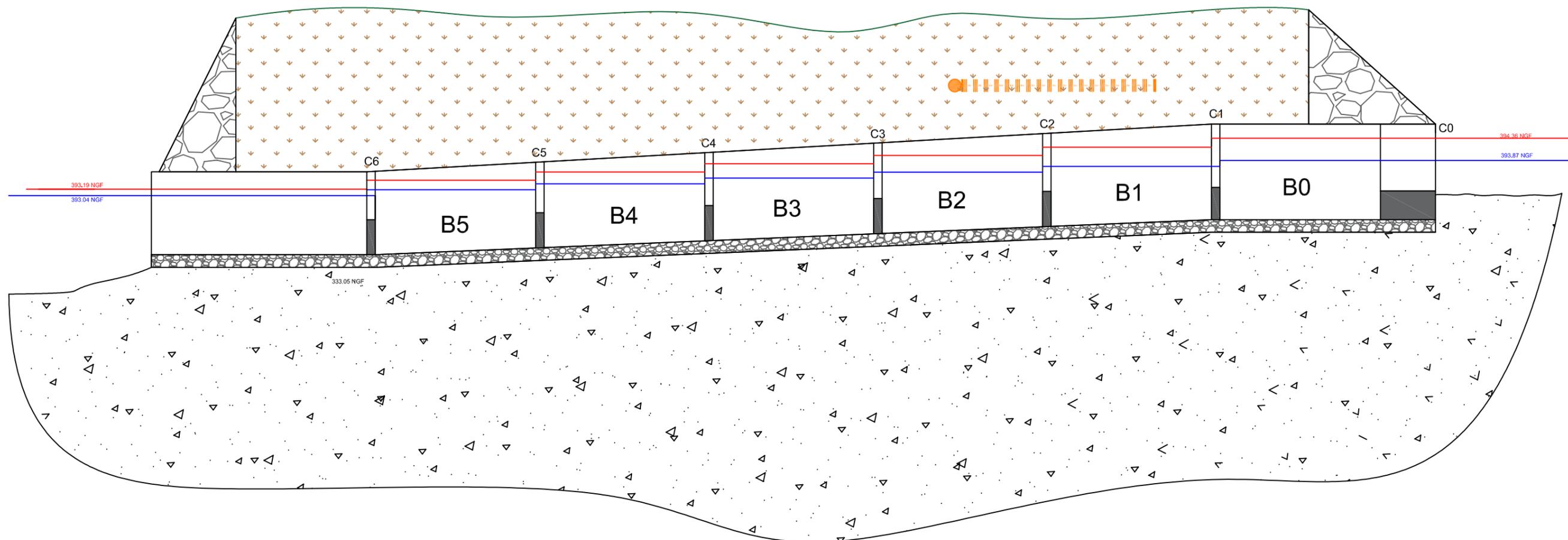
Moulin du
Pont Neuf amont
= Centrale Baulong

0 100 m





 <small>SPECIALISTE DE L'HYDROELECTRICITE</small>	Centrale de Beaulong et Tanneries Canal de by pass			
	Echelle	Date	Dessin	Format
	Graphique	25/09/18	VF	A3



 <small>SPECIALITE DE L'HYDROELECTRICITE</small>	Centrale de Beaulong et Tanneries Canal de by pass section AA			
	Echelle	Date	Dessin	Format
	Graphique	25/09/18	VF	A3

REGULARISATION ADMINISTRATIVE
DES CENTRALES HYDROELECTRIQUES
BEAULONG et TANNERIES
INSTALLEES SUR LE CANAL D'ARUDY

**DEMANDE D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS**
Réf dossier 2018-6657

**COMPLEMENTS DEMANDES PAR
LA DREAL Nouvelle Aquitaine
(courrier du 14/06/18)**



4/ Caractéristiques générales du projet

Le Canal d'Arudy est établi en dérivation du Gave d'Ossau depuis le XV^{ème} siècle, il possède une longueur de 2,5 km, arrose la Ville d'Arudy et fournit sur son parcours la force motrice à 2 centrales hydroélectriques, la Centrale de Beaulong et la Centrale des Tanneries qui appartiennent au même exploitant.

Le débit fondé en titre de ce canal est de 3 m³/s, reconnu par l'administration.

La valeur de débit dérivé depuis des temps immémoriaux est de 9 m³/s.

Le projet consiste à régulariser la situation existante avec

- augmentation du débit réservé qui est aujourd'hui de 2m³/s (12% du module du gave à la prise d'eau) en le montant à 3,2 m³/s qui est la valeur guide d'une étude de débit minimum biologique récemment conduite sur le secteur dérivé.
- améliorer le franchissement de l'anguille au seuil de prise d'eau (création de rampes de franchissement sur les pré-barrages de la passe à poissons et dans l'échancrure de débit réservé)
- construction d'une passe à poissons permettant la communication entre le canal de fuite de l'usine de Tanneries et le Gave d'Ossau afin de résoudre l'attractivité du Canal d'Arudy vis à vis de la montaison des saumons.

6/ Caractéristiques de l'impact potentiel

D'importants travaux de mise en conformité des ouvrages au titre du L214-17 du Code de l'Environnement ont été réalisés en 2014 sur la prise d'eau, en tête du canal d'Arudy :

- grille à entrefer de 2 cm
- ouvrage de dévalaison
- échancrure de débit réservé portée à 2 m³/s suivant A.P du 25/10/2013.

Ces travaux ont été réceptionnés par l'AFB et la DDTM.

La régularisation administrative d'une situation pré-existante non modifiée permettra de supprimer l'impact résiduel sur les enjeux NATURA 2000 du Gave d'Ossau, à savoir les migrations et le recrutement des espèces – saumon et anguilles – en l'assortissant des améliorations suivantes :

- le débit réservé du Gave passera de 2 à 3,2 m³/s (19% du module)
- le franchissement du seuil de dérivation sera aménagé pour l'anguille (mise en place de rampes de reptation)
- l'attractivité du Canal d'Arudy à la montaison sera traitée par la création d'une passe de communication permettant le retour du saumon dans le Gave.

7/ Auto évaluation

Dans la transmission de la fiche CERFA « Demande d'examen au Cas par Cas », le rédacteur a fait une erreur en inscrivant au paragraphe 7 « Évaluation environnementale requise ».

En fait, c'est tout le contraire, il est demandé une dispense d'évaluation environnementale pour la raison suivante : il s'agit non pas d'un projet mais d'une régularisation administrative d'une situation existante qui n'a jamais donné lieu à des constats d'impacts.

En outre, après une mise en conformité environnementale en 2014 au titre du L 214-17 (continuité piscicole et sédimentaire) sanctionnée par récolement DDTM, la régularisation administrative des installations, dont une partie est fondée en titre, sera accompagnée (instruction DDTM en cours) d'améliorations significatives :

- pour les milieux et les habitats : augmentation du débit réservé jusqu'à une valeur proche de 20% du module
- pour les espèces : construction d'ouvrages facilitant les migrations de l'anguille et du saumon.

8/ Annexe 4 : plan des aménagements

Les plans des améliorations des ouvrages de franchissement ne sont pas encore disponibles ; ils ont reçu un accord de principe de l'AFB au cours d'une réunion en DDTM le 29/06/18.

Ils figureront dans le dossier de demande de régularisation qui sera déposé à la DDTM pour instruction avant le 31/12/2018 (engagement écrit du propriétaire exploitant).

